



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 09 février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 03 février 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	34
Votants :	38
Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Josiane LEVISKI, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Jean-Louis PUJOLS, Patrick DELAUGEAS, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Annick CLAUZADE, Philippe COLLAS, Bernard DURAND, Victor MONTEIL, Dominique BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE-BOYER, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Annie

DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Sébastien LUNEAU représenté par Béatrice ROLLAND, Mattia TRENTMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Didier CLERJOUX donne pouvoir à Josiane LEVISKI, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Nadine PIERSON donne pouvoir à Denis ADAMSKI, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Régine ANGLARD, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Edmond Claude DELPY, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Patricia FLAGEAT, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA CHEVALIER.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

Objet : Attribution d'acompte de subvention à l'EPIC Office de Tourisme

Monsieur Dominique DURAND, en tant que Président de l'EPIC Office de Tourisme, ne participe pas au vote.

Afin de permettre à l'EPIC Office de Tourisme de fonctionner avant le vote de la contribution globale 2025 lors du vote de budget, il est proposé d'attribuer un acompte de contribution.

Comme indiqué dans la convention d'objectifs et de moyens validée par le conseil communautaire de décembre 2025, le montant des acomptes au 1^{er} trimestre s'élèvent respectivement à :

AR Prefecture

024-200041150-20260209-DE2026_005-DE
Reçu le 13/02/2026

- 30 000 €
- et 46 000 €

sur présentation des justificatifs d'atteinte des objectifs assignés.

Ces versements sont possibles dans la mesure où ils n'excèdent pas le montant de la contribution versée en 2025 (198 000€).

La proposition de vote de la subvention à l'EPIC sera intégrée au vote du budget 2026 de la Communauté de Communes.

Vu les travaux du bureau réuni le 02 février 2026,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Roland MOULINIER, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **D'ACCEPTER** le versement à l'EPIC des acomptes de la contribution annuelle de fonctionnement sur présentation des justificatifs d'atteinte des objectifs assignés.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 09/02/2026

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20260209-DE2026_005-DE
Reçu le 13/02/2026